

Commune de LAVERNAY
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 21 Février 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt et un février deux mil vingt-deux sur la convocation du Maire en date du douze février deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme BERGEROT Véronique, Mr DAMBRE Patrick, Mr PELOT Alain, Mr PUIG Laurent, Mr PATAT Marcel, Mme ROUGEOT Emilie, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude.

Absents excusés : Mme BORDAS Stéphanie, Mme CHEVALIER Martine, Mr FAIVRE Frédéric, Mme TOURNIER-ENARD Andrée, Mme VIPREY Delphine.

Absent : Mr CLERGET Damien.

Pouvoir de Mme BORDAS Stéphanie à Mr PATAT Marcel et de Mme TOURNIER-ENARD Andrée à Mr STIRNEMANN Claude.

Mme ROUGEOT Emilie est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Demande de l'établissement « Valeco » pour la pose d'éoliennes sur le territoire
- 2- Agrandissement et rénovation de la salle polyvalente
- 3- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- 4- Demande d'aide à l'équipement de la bibliothèque
- 5- Redevance pour occupation du domaine public « Les cabanes à pizzas »
- 6- Passage au référentiel M57 BP principal et photovoltaïque
- 7- Demandes de subvention « associations communales »
- 8- Demande de subvention « Le souvenir français »
- 9- Demande de subvention « La banque alimentaire »
- 10- Questions diverses

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- De rajouter un sujet dans l'ordre du jour « Extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED »
- Et de retirer un sujet dans l'ordre du jour « Demandes de subvention - associations communales »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter et de retirer ces sujets à l'ordre du jour.

1 – Demande de l'établissement « Valeco » pour la pose d'éoliennes sur le territoire

Mr le Maire présente la demande de la société Valeco pour la pose d'éoliennes sur notre territoire.

Valeco propose l'installation de 2 éoliennes sur le territoire de Lavernay pour un parc total de 5 éoliennes qui seraient également installées sur les communes de Corcondray, Villers-Buzon et Mazerolles-le-Salin.

Après débat, le Conseil municipal souhaite que la société Valeco viennent présenter leur projet à un des prochains conseils pour avoir une idée plus précise.

Parallèlement, une réflexion sur la production d'énergies renouvelables sera débattue prochainement, en privilégiant la pose de panneaux photovoltaïque plutôt que de l'éolien afin de ne pas dénaturer le paysage.

2 – Agrandissement et rénovation de la salle polyvalente

Une réflexion est menée pour l'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente.

L'extension a pour but de pouvoir stocker le matériel communal et de créer une nouvelle salle destinée à remplacer l'actuelle salle communale.

La capacité d'accueil de cette salle serait de 50 personnes.

M. le Maire prendra contact prochainement avec Mr Chautemps, architecte, pour avancer sur ce projet.

Le Conseil municipal souhaite continuer à réfléchir sur ce dossier, afin d'améliorer certains points importants (chauffage, acoustique, ...).

3 – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) N°2022-02-03

Le comité syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8.5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire de ses membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur leur territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

4 – Extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED

N°2022-02-04

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située chemin des Rappes.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 32.640 € TTC.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de prestations, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » ci-jointe.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à la majorité (8 pour, 3 abstentions) des présents et représentés :

- 1) S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- 2) DEMANDE au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- 3) AUTORISE le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

5 – Demande d'aide à l'équipement de la bibliothèque N°2022-02-05

La commune désire déposer une demande de subvention auprès du Département du Doubs pour la gestion informatisée de la bibliothèque communale.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

- S'engage à réaliser et à financer cette opération, dont le montant est estimé à 1.786,98 €/TTC,
- Sollicite l'aide financière du Département du Doubs et éventuellement autre organisme,
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

S'engagera à réaliser les acquisitions dans les 4 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

6 – Redevance pour occupation du domaine public « Les cabanes à pizzas » N°2022-02-06

Par délibération en date du 22 novembre 2021, le Conseil municipal avait validé l'installation d'un distributeur à pizza pour un an renouvelable à l'établissement « Les cabanes à pizzas ».

Par courrier en date du 21 décembre 2021, la préfecture du Doubs précise que l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques (CGPPP) énonce le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'installation d'un distributeur à pizza pour un an renouvelable à l'établissement « Les cabanes à pizzas » et fixe une redevance à 120 € par mois pour l'occupation du domaine public. Cette redevance sera payée trimestriellement.

7 – Passage au référentiel M57 BP principal et photovoltaïque N°2022-02-07

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 106 II de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'avis favorable du comptable public annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt d'expérimenter le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopte, à compter du **1^{er} janvier 2023**, l'instruction budgétaire et **comptable M57 en version développée pour le budget principal de la commune.**
- Maintient le vote des budgets par nature
- Retient les modalités de vote des budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le budget annexe Photovoltaïque (SPIC) la nomenclature reste en M4.

8 – Demande de subvention « Le souvenir français » N°2022-02-08

Suite à la demande de subvention de l'association « Le souvenir français » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (10 contre et 1 abstention) de ne pas attribuer une subvention à cette association.

9 – Demande de subvention « La banque alimentaire » N°2022-02-09

Suite à la demande de subvention de l'association « La banque alimentaire » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (10 contre et 1 abstention) de ne pas attribuer une subvention à cette association.

10- Cadeau départ de Mme DAJKA Marie-Noëlle, employée communale N°2022-02-10

Suite au départ en retraite de Mme DAJKA Marie-Noëlle, employée communale, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un budget « cadeau » à 400.00 € maximum.

11 – Questions diverses

La parcelle D441 a été borné. D'une superficie de 12 ares 93 centiares constructible, son prix de vente est de 80€ le m².

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00
La prochaine réunion aura lieu le Lundi 28 Mars 2022 à 20h30**

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 21 février 2022 :

2022-02-03 Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

2022-02-04 Extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED

2022-02-05 Demande d'aide à l'équipement de la bibliothèque

2022-02-06 Redevance pour occupation du domaine public « Les cabanes à pizzas »

2022-02-07 Passage au référentiel M57 BP principal et photovoltaïque

2022-02-08 Demande de subvention « Le souvenir français »

2022-02-09 Demande de subvention « La banque alimentaire »

2022-02-10 Cadeau départ de Mme DAJKA Marie-Noëlle, employée communale

Lavernay, le 26 février 2022

Le Maire
Alain PELOT